

**EXAMEN TAXI Département 72 SARTHE****Session Admissibilité (théorie) – 28 avril 2026**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme [www.examen3p.fr](http://www.examen3p.fr) lors de votre inscription.

**« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »**

Type de dossier	Département	Numéro de dossier	RESULTAT
TAXI	72	44683	Échoué
TAXI	72	53875	Réussi
TAXI	72	54488	Réussi
TAXI	72	54612	Réussi
TAXI	72	54617	Réussi
TAXI	72	54963	Réussi
TAXI	72	55600	Réussi
TAXI	72	55643	Réussi
TAXI	72	55716	Réussi
TAXI	72	55835	Réussi
TAXI	72	56353	Réussi
TAXI	<b>53</b>	44844	Réussi
TAXI	<b>53</b>	52663	Réussi

Le Mans, le 11 mai 2026

La Présidente de la CMA  
Niveau départemental - Sarthe

Fabienne MALHAIRE – BOULANGER

